

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
du 09 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Orthevielle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Didier MOUSTIE, Maire.

Date de la convocation : jeudi 02 avril 2026

Présents :

Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Sandrine LABORDE, Bruno PASCOUAU, Thierry DULUCQ, Audrey TORNATO, Marie-Josée ESPEL, Hervé LATAILLADE, Franck SOULU, Marine ROUCHAUD FORTASSIER, Jean-Marc DULUCQ, Maxime DUVICQ, Maryline HITON, Camille THOMAS

Excusée : Sandra LIGNAU

Procurations : Sandra LIGNAU a donné pouvoir à Hervé LATAILLADE

Nombre de membres afférents	15
Nombre de membres en exercice	15
<u>Présents</u>	<u>14</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>1</u>
<u>Votants</u>	<u>15</u>

N° DEL20260409-016

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29

Vu la délibération n° DEL20260304-001 adoptant le budget primitif 2026 en date du 4 mars 2026.

Considérant la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget principal de la Commune pour l'exercice 2026, afin d'ajuster le budget en fonction de certaines dépenses non prévues.

En section de fonctionnement,

Considérant qu'un titre de recette de la Communauté de Communes est à régler pour rembourser les charges de personnel de l'ATSEM de la GS ;

Considérant la délibération n° DEL20260320-003 en date du 20 mars 2026 relative à aux indemnités de fonctions des élus.

Considérant que l'ouverture de crédits au compte 65134 est nécessaire suite aux délibérations du conseil municipal du 9 avril 2026 accordant une aide aux familles pour les voyages scolaires des enfants et accordant une participation à la téléalarme aux personnes âgées.



Ces dépenses de fonctionnement sont équilibrées par l'ajustement des recettes de fonctionnement, notamment les impôts directs, suite à la réception de l'état 1259 relatif aux produits prévisionnels d'impôts locaux pour 2026.

En section d'investissement,

Considérant que la commune a accepté de régler des travaux d'enfouissement en 2025 par emprunts (contractés avec le SYDEC) :

- Travaux d'enfouissement des réseaux RD 33 route de Dax pour 79 495.53 €
- Travaux d'enfouissement des réseaux route de Dax génie civil et télécom pour 48 704.77 €
- Travaux d'enfouissement BT EP route de Bayle pour 17 616.77 €

Soit un total d'emprunt de 145 817.07 €

Il y a lieu de faire paraître ces emprunts contractés au budget primitif 2026, en écritures d'ordre aux comptes 204182-041 et 168758-041 pour la somme de 145 817.07 €

Considérant la délibération du 9 avril 2026 relative à une occupation précaire en matière rurale accordée à Anaïs LORDON, et résiliant également la convention précaire en matière rurale accordée à Michel LORDON le 24 mai 2024

Considérant qu'il y a lieu de rembourser la caution versée par M. LORDON Michel en 2024, le budget principal doit prévoir les crédits nécessaires à ce reversement :

Soit en dépenses d'investissement au compte 165 dépôts et cautionnements reçus la somme de 400 €, l'équilibre se fera par une diminution du compte de dépenses 2131-118 opérations réelles – bâtiments publics soit – 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide,

ARTICLE 1 -

D'adopter la décision modificative qui s'établit comme suit :

En section de fonctionnement :

Compte 6216 personnel affecté par GFP rattachement	+ 7300 €
Compte 65134 aides	+ 3852 €
Compte 65311 indemnités de fonctions	+ 3000 €
Total dépenses fonctionnement	+ 14 152 €

Compte 73111 impôts directs locaux	+ 10 930 €
Compte 73114 IFR	+ 440 €
Compte 73132 taxe sur les pylônes électriques	+ 357 €
Compte 74833 Etat compensation exonération taxe foncière	+ 2425 €
Total recettes fonctionnement	+14 152 €



En section d'investissement :

En dépenses :

Compte 204182-041 opération d'ordre à l'intérieur de la section Bâtiments et installation	+ 145 817.07 €
Compte 165 dépôts et cautionnements reçus	+ 400 €
Compte 2131-118 opérations réelles - bâtiments publics	- 400 €
Total dépenses d'investissement	+ 145 817.07 €

En recettes :

Compte 168758-041 opération d'ordre à l'intérieur de la section Dettes autres regroupements	+ 145 817.07€
Total recettes d'investissement	+ 145 817.07€

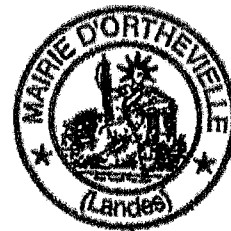
ARTICLE 2-

D'habiliter M. le maire à régulariser toutes les écritures découlant de l'adoption de cette décision modificative

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 9 avril 2026,

**La secrétaire de séance
Sandrine LABORDE**



**Le maire,
Didier MOUSTIE**

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 040-214002123-20260409-DEL20260409_016-BF

